De paris ce 16 mars 1785 —

Monsieur et cher confrere

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Le zele que vous avez pour tout ce qui peut concourir a La gloire de la chirurgie et a l'honneur des chirurgiens m'eng-ent a vous faire part d'une reflection qui a le même but. si vous la trouvez juste transmise avec le sel et la grace que vous donnez aux choses les plus simples elle n'en sera que plus profitable.

Lorsqu'un de nos confreres se fiant peu sur ses connoissances chymiques veut cependant combatre quelque proposition ou cette science joue un role, il a aussitot recours a un apoticaire * qu'il prend pour auctorité. (a-t-on jamais vu un Romain aller chercher un second a Carthage!) Lorsqu'un medecin veut refuter un principe qui a pour fondement une connoissance chymique, il trouve en lui ou en un bon nombre de confreres habiles chymistes toutes les ressourses dont il peut avoir besoin; et on ne le voit pas

---

* les apoticaires font cauteres, pansements; mêtent le st bois, les vessicatoires traitent les maladies veneriennes et beaucoup d'autres maladies chirurgicales.

aller a la boutique d'un apoticaire quester un secours étranger pour s'instruire dans la connoissance des medicaments.

je puis vous citer deux faits recents quil m'est d'autant plus dure de vous rappeller quils sont de membres de l'académie pour les quels j'ai une forte estime et un respect parfait.

Monsieur fabre; en réfutant les systhemes d'un medecin; après des raisonnements très concluants a emploié le secours d'un apoticaire (*) ~~[illegible]~~ pour ce qui concerne les principes chymiques posés par son adversaire. mais il na pas senti que ce medecin qui s'assimile aux charlatans est tres instruit en chymie, tandis que l'apoticaire quil a pris pour second n'étant pas au courant a avancé des choses fausses et a nié des experiences très vraies. par cette assotiation monsi Fabre perd aux yeux des personnes instruites une partie du merite reel de ce qui est de lui

je venois de sortir pour affaire a l'avant-derniere séance lorsqu'il s'est elevé une discussion qui a engagé Mr

---

(*) il est l'amis et le maitre de ces gens qui trouvent plus commode de nier les découvertes et les experiences modernes que de s'en instruire; mais des sottises ne sont pas des raisons.

monsieur Garre a avoir recours a un apoticaire pour prouver
ce qu'un ecolier de quelques années de chymie eu pu expliquer.
a la derniere séance je n'ai pu entendre dire que l'acide vitriolique
décomposeroit du sublimé corrosif pour en faire du turbith m. j'ai
répondu que l'union du mercure et de touts les métaux blancs avec
l'acide marin est telle qu'aucun acide soit mineral, soit végétal, soit
animal ne peut la décomposer. a la verité si ces acides sont unis a
un alkali ou a une terre [calcaire] alkaline ils peuvent décomposer cette union
par la loi des doubles affinités si bien eclairci par les chymistes
modernes entr'autre par mr macquer et par mr fourcroy qui a donné
un memoire sur ces matieres. aureste ces choses n'ont pas besoin d'être
expliquées a ceux qui comprennent un peu les lois des affinités, de la
composition, de la décomposition, de la dissolution, de la causticité, et
autres semblables objets chimiques, qui ont une connection intime

j'ai l'honneur d'etre

Monsieur et cher confrere

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Leger 3eme

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE